

Division des personnels  
Gestion Collective

Carcassonne, le 7 novembre 2023

Affaire suivie par :  
Xavier Rochefort

Tél : 04 68 11 57 78  
Mél : [diper11@ac-montpellier.fr](mailto:diper11@ac-montpellier.fr)

67 rue Antoine Marty – CS 40084  
11000 Carcassonne

L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'Education nationale de l'Aude

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs  
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet** : Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré et mouvement sur postes à profil « POP » rentrée scolaire 2024

**Référence** : BOEN n°39 du 19 octobre 2023, note de service du 12/10/2023 NOR : MENH2326873N

Le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré au titre de 2024 et le mouvement sur postes à profil (POP) premier degré sont organisés selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles en matière de mobilité en date du 25 octobre 2021.

La présente note de service vise à préciser les éléments de calendrier propres aux deux campagnes de mobilité susmentionnées en vue de la rentrée scolaire 2024 et à en présenter les modalités d'organisation.

Je rappelle que tous les enseignants qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement interdépartemental.

Vous trouverez en annexes :

- Les dispositions relatives au mouvement interdépartemental (annexe 1)
- Les modalités relatives au mouvement sur postes à profil « POP » (annexe 2)
- La liste des pièces justificatives (annexe 3)

**A partir du 06 novembre 2023 12h00 et jusqu'au 29 novembre 2023 12h00, une plateforme info-mobilité 1<sup>er</sup> degré ministérielle est à votre disposition pour des conseils personnalisés :**

☎ **01.55.55.44.44** plateforme ouverte de 9h00 à 18h30

De plus, **à partir du 30 novembre 2023 et jusqu'au 6 février 2024**, vous pourrez vous adresser à la DSDEN de l'Aude qui vous informera sur le suivi de votre dossier :

- ☎ par téléphone : 04 68 11 57 84 ou 04 34 42 91 26 ou 04 68 11 57 78
- ☎ par mail : [ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden11-mouvement@ac-montpellier.fr)

Des sources complémentaires d'accompagnement et d'information sont disponibles :

- **Les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité**  
(<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Special6/MENH2131955X.htm>)

- **Un comparateur de mobilité**, qui permet de simuler son barème et de connaître les pièces justificatives qui seront requises lors de sa demande de mutation, mais également d'estimer, au regard des résultats des



mutations de l'année précédente, ses possibilités d'obtenir une mutation vers un autre département (<https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>) ;

**-Une foire aux questions** (<https://www.education.gouv.fr/questions-reponses-sur-la-mutation-des-enseignants-du-premier-degre-325795>).

**-Des messages via la messagerie I-Prof seront envoyés aux étapes importantes du calendrier.** (Les candidats à une mutation peuvent communiquer, lors de la saisie des vœux, un numéro de téléphone portable. Ce dernier sera uniquement destiné à les informer rapidement du résultat de leur demande de mutation).

Pour la rectrice, et par délégation,  
L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale de l'Aude

Joel LAPORTE